

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE I



TÂCHES

Le psychologue scolaire I offre une vaste gamme de services psychologiques professionnels dans le système scolaire en appliquant la science de la psychologie aux domaines de l'apprentissage et du comportement des élèves; de l'évaluation; de la compréhension des anomalies affectant les enfants et les adolescents et de l'adaptation psychologique qui en résulte. Son travail requiert principalement la consultation auprès des enseignants, des administrateurs, des autres membres du personnel scolaire et des parents. Au cours du processus consultatif, le psychologue aide à préciser les problèmes, à élaborer les programmes appropriés et à déterminer les interventions nécessaires. Son travail peut également comprendre l'évaluation psychologique individuelle d'élèves, la formation en cours d'emploi; la participation et l'élaboration de programmes préventifs et d'intervention d'urgence; l'évaluation des programmes; la supervision professionnelle de psychométriciens.

QUALITÉS REQUISES

Les candidats doivent détenir une maîtrise ou un doctorat en psychologie, avoir effectué des travaux de cours et posséder l'expérience nécessaire pour répondre aux exigences relatives à l'obtention du statut de membre attitré du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick. Ils doivent également avoir suivi des cours sur le développement de l'enfant et de l'adolescent ainsi que des cours sur les anomalies affectant les enfants et les adolescents. Il est souhaitable d'avoir de l'expérience en psychologie scolaire.

QUALITÉS SPÉCIALES NÉCESSAIRES

Les candidats doivent être membres attitrés du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick.

District scolaire 9 de la Péninsule acadienne
C. P. 3668, Succursale Bureau Chef
3376, rue Principale
Tracadie-Sheila (N.-B.) E1X 1G5
Téléphone : (506) 394-3400 / télécopieur : (506) 394-3455
<http://www.district9.nbed.nb.ca>